

ÉVOLUTIONS AGRICOLES

UNITÉ DE METHANISATION

Les caractéristiques

L'exploitation

Vaches allaitantes (170 mères)

Atelier d'engraissement (220 places)

Gérant de l'unité : Frédéric BOUSSELY

Exploitation de l'unité : GAEC BOUSSELY

SAU : 250 ha SAU (dont 185 ha en propriété du GAEC et le reste en location)

UTH : 3, dont ½ temps sur l'unité de méthanisation

Unité de méthanisation

Type d'unité et portage : unité agricole individuelle

Procédé : infiniment mélangé

Tonnage : 4 690 t/an (dont 3 300 t de fumiers bovins, 1 390 m³ de lisiers bovins et eaux pluviales, incorporation de CIVEs ponctuellement). 92 % d'effluents d'élevage. Dans le projet de 200 kwélec : rajout de 1 200 t de matières stercoraires de l'entreprise Charal.

Puissance : 100 kwélec, évolution en 200 kwélec prévue courant 2021.

Valorisation de la chaleur : chauffage de 3 maisons d'habitation et de deux cellules chauffantes mobiles pour sécher des céréales (prestations).

Date de mise en service : 29 janvier 2019

Investissement : 1 100 000 € pour l'unité initiale (100 kwélec).

Constructeur : Agrikomp pour les 100 kwélec. Pour l'évolution vers 200 kwélec, le constructeur n'est pas encore déterminé. Plusieurs entreprises ont été mises en concurrence.

Concordance entre les prévisions du business plan et la réalité : des incidents techniques qui ne bénéficiaient pas de garanties ont amputé le business plan.

SAS ERIOSYS BIOGAZ GAEC Boussely à Glanges (87)



Les particularités

Le choix d'un concept standardisé pour des exploitations à dimension modeste. Un produit clé en main qui permet une certaine sécurité.

L'accompagnement

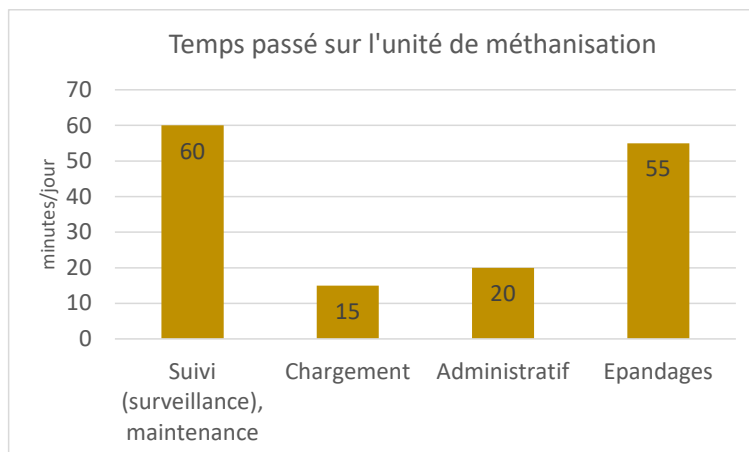
Subventions de la Région et de l'ADEME. Le projet a été soutenu par le Crédit Agricole. L'étude de faisabilité a été réalisée par le bureau d'étude EREP et le plan d'épandage par la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne.



Évolutions organisationnelles

Embauches liées à l'activité de méthanisation : un emploi à plein temps a été créé. Il intervient à ½ temps sur l'exploitation agricole et à ½ temps sur l'unité de méthanisation.

Temps passé : 3 heures par jour en moyenne la 1ère année et 2,5 heures par jour la seconde année d'exploitation.





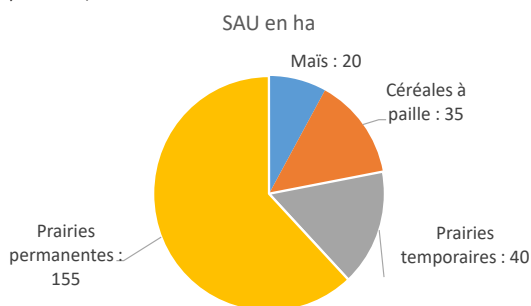
Évolutions activités élevages

L'unité de méthanisation a permis la création d'un nouvel atelier au sein de l'exploitation agricole : l'atelier d'engraissement. Ce dernier a contribué au développement de l'exploitation en augmentant le nombre de bovins et à un partenariat avec les entreprises de négoce pour augmenter le flux des animaux.



Évolutions assolements

L'assolement ne change pas. Le changement est lié à la culture de CIVEs en rotation, une année sur trois (seigles, raygrass, légumineuses, trèfles).



Évolutions agronomiques

L'unité de méthanisation produit 3 500 t de digestat brut par an.

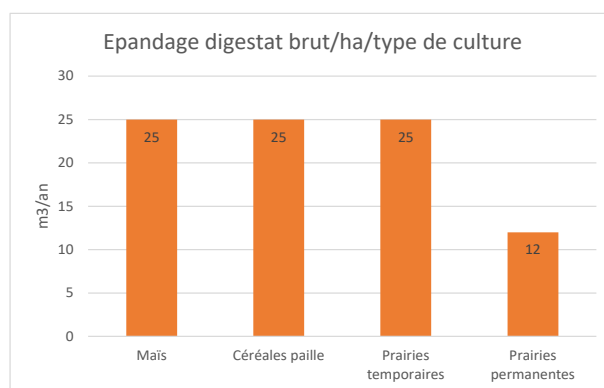
Ce digestat est épandu majoritairement par la CUMA de l'Or Noir, sous forme de prestations et à l'aide d'une tonne à pendillards. Pour faire l'appoint, lorsque la CUMA n'est pas disponible et pour les chantiers plus petits, le GAEC Boussely, déjà propriétaire d'une tonne à lisier, vient d'acquérir un système à pendillards.

L'épandage se fait sur l'ensemble des assolements de l'exploitation agricole à hauteur de 25 m³ sur les céréales à paille, le maïs et les prairies temporaires et 12 m³ sur les prairies permanentes.

Deux épandages sont effectués par an sur maïs et prairies temporaires : un épandage au printemps et l'autre en automne.

Sur céréales à paille, l'épandage est effectué sur les chaumes avant la culture suivante.

Il est prévu dans le projet d'accroissement de puissance de l'unité de méthanisation d'intégrer un séparateur de phase.



Valeurs fertilisantes des digestats :

Valeurs fertilisantes kg/tonne	N	P	K	MS %
Digestat brut	3,3	2,37	3,67	11

TEMOIGNAGE

Les moments difficiles

« La gestion de la construction de l'unité en parallèle du travail sur l'exploitation agricole. La réglementation complexe. Le temps consacré à la formation. »

Ce qui m'a aidé à aller au bout

« Un projet en cohérence avec l'exploitation agricole. Une acceptabilité du voisinage : pas de nuisances, pas d'odeurs, pas de vis-à-vis et des infrastructures semi-enterrées. »

Mes conseils pour y arriver

- « Déterminer son projet par rapport à l'exploitation agricole existante (en termes de temps par exemple). »
- « Faire attention aux choix techniques et à la conception de l'unité. »
- « Ne pas se précipiter. Visiter, rencontrer et discuter avec des gérants d'unités. »
- « Savoir s'entourer de personnes d'expériences et de bons conseils. »

